

ASSAINISSEMENT

DCC24-128

OBJET : MONTANT DES REDEVANCES 2025 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité, présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, Roche aux Fées Communauté exerce la **compétence obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif**. Cette compétence s'exerce en gestion directe, avec le **recours à un prestataire privé** par la voie d'un marché public.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer par les recettes d'exploitation. La société SAUR de Mordelles est le prestataire de service depuis le 1^{er} mars 2024.

Le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe du SPANC n'est pas possible, excepté dans des cas particuliers auxquels ne répond pas le SPANC de Roche aux Fées Communauté.

Il s'ensuit la proposition de tarification suivante pour l'année 2025 :

	Montants TTC				
	2021	2022	2023	2024	2025 Propositions
Contrôle des installations neuves / réhabilitées :	203 €	213 €	214 €	218 €	220 €
- dont contrôle de conception :	65 €	68 €	69 €	71 €	72 €
- dont contrôle de réalisation des travaux :	138 €	145 €	145 €	147 €	148 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes :	86 €	90 €	91 €	93 €	94 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	65 €	68 €	69 €	71 €	71 €
Absence au RDV :	22 €	23 €	24 €	26 €	26 €
Visite supplémentaire :	79 €	83 €	83 €	85 €	86 €

Il vous est proposé :

- ◆ *De fixer les montants des redevances de contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) comme exposé dans le tableau présenté ci-dessus pour l'année 2025 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 035-243500634-20241216-DCC24_128-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via l'application IDELIBRE, le 29/11/2024, s'est réuni le mardi 10/12/2024 à 19 heures 30, à Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M François GOISET, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

ESSE	M Joseph GESLIN, Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE (<i>donne pouvoir à MME Isabelle CEZE</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Jonathan HOUILLOT (<i>donne pouvoir à MME Thérèse MOREAU</i>)
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Martine PIGEON (<i>donne pouvoir à MME Anne JOULAIN</i>)
RETIERS	M Hubert BLANCHARD MME Chrystelle BADOUD (<i>donne pouvoir à M Patrick HENRY</i>)
THOURIE	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND MME Isabelle ROLLAND (<i>donne pouvoir à M Thierry RESTIF</i>) M Cédric DANIEL (<i>donne pouvoir à M Daniel BORDIER</i>)

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (32 présents / 6 pouvoirs)

Nombre de votants : 38 ; Voix pour : 38 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT
LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Luc GALLARD

Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
Signé par : Luc Gallard
Date : 13/12/2024
Qualité : Président

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 13/12/2024
Qualité : VP-RESTIF T. - Secrétaire
de Séance